

Le 4 Mai 2017

Communiqué de Presse

**PROCESSUS D'OUVERTURE DES CENTRES COMMERCIAUX TOUS LES DIMANCHES,  
LE CNCC ET PROCOS SIGNENT UN PROTOCOLE D'ACCORD**

Antoine FREY et François FEIJOO, respectivement Présidents du CNCC (Conseil National des Centres Commerciaux) et de PROCOS (Fédération pour l'Urbanisme et le Développement du Commerce Spécialisé) ont signé ce jour au Café de la Paix à Paris un protocole concernant le processus préalable à l'ouverture dominicale des centres commerciaux situés dans les zones touristiques nationales, internationales et commerciales définies par la loi Macron du 6 août 2015.

Ce protocole constitue un accord cadre régissant les conditions d'ouverture des centres commerciaux non ouverts tous les dimanches à ce jour et situés en dehors des dix-huit ZTI déjà créées à date.

Il marque la volonté de PROCOS et du CNCC de chercher des solutions opérationnelles pour s'adapter aux évolutions sociétales et technologiques que connaît le monde du commerce à travers de nouveaux modes de vie, de consommation et aux attentes des consommateurs.

Le protocole définit les études préalables de mesures d'impact nécessaires avant toute décision d'ouvrir un centre commercial tous les dimanches. Il instaure une période probatoire à l'issue de laquelle un bilan sera réalisé en concertation avec les commerçants afin de mesurer l'impact sur la clientèle, les conditions d'exploitation et la pertinence commerciale de l'ouverture.

Les Présidents des deux organisations professionnelles se félicitent du protocole qui a été conclu, preuve d'une volonté réciproque de trouver un terrain d'entente visant à optimiser les conditions pour les centres commerciaux et leurs enseignes d'ouvrir le dimanche dans un cadre acceptable et bénéfique pour chacune des parties. Elles démontrent ainsi aux pouvoirs publics leur capacité d'échanger de manière constructive dans le cadre d'un dialogue paritaire.

**François FEIJOO, Président de PROCOS a déclaré « Je remercie vivement le CNCC qui a fait preuve d'un grand sens des responsabilités. Cet accord ouvre une nouvelle ère dans nos relations. Nous sommes désormais dans une logique de partenariat, seule manière d'affronter ensemble la mutation du Commerce ».**

**Antoine FREY, Président du CNCC, a déclaré pour sa part « Nous avons toujours estimé que l'ouverture généralisée des centres commerciaux tous les dimanches n'était pas pertinente et qu'il convenait, pour ceux situés dans les zones définies par la loi Macron de déterminer, en concertation avec les enseignes, les conditions dans lesquelles l'ouverture dominicale devait être pratiquée. Nous sommes satisfaits d'avoir pu trouver avec Procos les conditions d'un accord qui bénéficiera à nos clients communs »**

## **PROCOS**

FÉDÉRATION POUR L'URBANISME ET  
LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE SPÉCIALISÉ

*PROCOS est la Fédération du commerce spécialisé. Ses 260 enseignes regroupant 60 000 magasins sont à l'image de la diversité et du dynamisme du secteur. Toutes les activités, formats de magasins et types de développement... y sont représentés. Lieu d'échange, d'expériences et de connaissance du secteur, la Fédération met son expertise du commerce au service des enseignes en développement et en optimisation de parc. Basée sur le partage d'une même culture du commerce, PROCOS a pour objectif de valoriser le commerce spécialisé, tout en défendant une certaine idée de la ville et des équilibres urbains.*



*Le Conseil National des Centres Commerciaux est l'organisation professionnelle française fédérant tous les acteurs participant à la promotion et au développement des sites commerciaux : promoteurs, propriétaires, gestionnaires, enseignes, prestataires et groupements de commerçants. Outre l'objectif d'assurer la représentation des intérêts de ces diverses composantes, le CNCC s'attache à favoriser le dialogue entre ses différents membres, à organiser la réflexion prospective et le travail en commun de ses adhérents. Il a vocation à rassembler tous les acteurs du commerce au sein des espaces commerciaux qu'ils soient centres commerciaux, retail parks ou commerces de pied d'immeuble. Le CNCC compte 400 sociétés adhérentes représentant 800 centres commerciaux en France, dont 1 sur 5 est situé en centre-ville.*



*Antoine FREY  
Président CNCC*

*François FEIJOO  
Président PROCOS*